

Affaire suivie par :
Eve Leleu-Galland
IEN 16A Auteuil
Conseillère du Recteur pour
l'Enseignement "Préélémentaire"
Coordonnatrice du dispositif
Eve.leleu-galland@ac-paris.fr

Paris, le

Le Directeur académique des services de
l'éducation nationale, chargé du premier degré

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école
des écoles maternelles et polyvalentes

s/c de Mesdames et Messieurs les IEN

Objet : Dispositif « Scolarisation des enfants de moins de 3 ans » et préparation de la prochain rentrée

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

Réf : Scolarisation des enfants de moins de trois ans, [circulaire](#) n°2012-202 du 18 décembre 2012

CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

La scolarisation d'enfants de moins de trois ans à l'école maternelle est un moyen efficace pour favoriser la réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, la famille est éloignée de la culture scolaire. La circulaire 2012-202 de décembre 2012 définit des principes nationaux et un cadre de référence souple et adaptable. Elle précise, dans un cahier des charges national, les conditions à réunir pour offrir une scolarisation précoce efficace, la place accordée aux parents, la définition d'un projet pédagogique et éducatif, le développement d'un partenariat avec les collectivités territoriales, l'accompagnement des enseignants et des équipes.

ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
94, avenue Gambetta
75984 Paris cedex 20
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72
Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

A la rentrée de septembre 2013, dans l'académie de Paris, **8 postes** ont été implantés spécifiquement pour ce dispositif.

Le dispositif est accompagné par les équipes de circonscription et supervisé par la mission *Ecole maternelle de Paris*. Des journées de formation permettent un suivi et un ajustement des projets.

Pour la prochaine rentrée, deux cas de figures peuvent se présenter :

- le dépôt d'un projet
- la reconduction d'un projet existant

Les écoles et les équipes intéressées par une éventuelle implantation pour la prochaine rentrée devront rédiger un projet¹ inscrit dans les objectifs définis par la circulaire, en appui du projet d'école. L'accueil des moins de trois ans relève d'une logique et d'une volonté d'équipe.

Les écoles qui ont mené cette année un projet dans le cadre du dispositif actuel devront informer leur inspecteur de la reconduction du projet en complétant les rubriques du

¹ En appui des rubriques du document joint « *Scolarisation des enfants de moins de 3 ans* » - aide à la rédaction du projet.

document joint « *Scolarisation des enfants de moins de 3 ans* » - aide à la rédaction du projet.

Le document sera adressé à l'inspecteur de circonscription **pour le 10 janvier 2014**, (copie transmise à l'inspectrice « Mission Ecole maternelle », ce.ien16a@ac-paris.fr).

Les projets déposés sollicitant l'implantation d'un emploi devront répondre à certains critères, notamment :

- L'école devra être située dans un environnement social défavorisé (priorité sera donnée aux écoles des groupes 4 et 5) ;
- La communication en direction des familles comme élément essentiel de la réussite du dispositif. Sensibilisées et informées bien en amont de la rentrée pour une mise en confiance, elles devront être étroitement associées au projet ;
- Un programme de classe des « moins de trois ans » décliné en conséquence, en tenant compte de la nouvelle organisation des rythmes scolaires à Paris ;
- Les échanges avec la collectivité en vue de résoudre les questions de locaux et de matériel.
-

PS : le document *Vademecum Accueil et Scolarisation des moins de 3 ans* est consultable auprès de la *Mission Académique Ecole maternelle*, ce.ien16a@ac-paris.fr Tel : 01 40 50 25 07

Benoît DECHAMBRE